



MAISON DE RETRAITE DE COURPIERE

**RESERVATION D'UNE PLACE EN HEBERGEMENT
TEMPORAIRE**

Je soussigné

Demeurant à

N° téléphone

M'engage à réserver un lit d'hébergement temporaire aux
Papillons d'Or pour

.....

à compter du et jusqu'au

PRIX DE JOURNEE A PARTIR DU 1/01/2019

55.70 €

**TARIF DEPENDANCE 2019 (en fonction du G.I.R de la
personne)**

G.I.R. 1 OU 2 20.02€

G.I.R. 3 OU 4 12.70€

G.I.R. 5 OU 6 5.39€

Dans l'éventualité où je me désiste pour les périodes données
ci-dessus, je m'engage à prévenir un mois avant les dates
prévues.

Fait à Courpière, le

SIGNATURE

Document à renvoyer à la Maison de Retraite



MAISON DE RETRAITE « LES PAPILLONS D'OR »

PROVISION HEBERGEMENT TEMPORAIRE 2019

✚ Pour un séjour de 1 semaine, il vous sera demandé une provision de 2 jours :

- EN GIR 1 OU 2 : $75.72€ \times 2 = 151.44€$
- EN GIR 3 OU 4 : $68.40€ \times 2 = 136.80€$
- EN GIR 5 OU 6 : $61.09€ \times 2 = 122.18€$

✚ Pour un séjour de 15 jours à 1 mois, il vous sera demandé une provision de 7 jours :

- EN GIR 1 OU 2 : $75.72 \times 7 = 509.04€$
- EN GIR 3 OU 4 : $68.40 \times 7 = 478.80€$
- EN GIR 5 OU 6 : $61.09 \times 7 = 427.63€$

✚ Pour un séjour de supérieur à 1 mois, il vous sera demandé une provision de 15 jours :

- EN GIR 1 OU 2 : $75.72 \times 15 = 1\ 135.80€$
- EN GIR 3 OU 4 : $68.40 \times 15 = 1\ 026.00€$
- EN GIR 5 OU 6 : $61.09 \times 15 = 916.35€$



MAISON DE RETRAITE « LES PAPILLONS D'OR »

TARIF HEBERGEMENT TEMPORAIRE 2019

(TARIF HEBERGEMENT + TARIF DEPENDANCE)

SOIT

- EN GIR 1 OU 2 : $55\text{€}70 + 20.02\text{€} = 75\text{€}72$ PAR JOUR
 $75.72\text{€} \times 31 \text{ JOURS} = 2\ 347.32\text{€}$ PAR MOIS
 $75.72\text{€} \times 30 \text{ JOURS} = 2\ 271.60\text{€}$ PAR MOIS

- EN GIR 3 OU 4 : $55.70 + 12.70 = 68\text{€}40$ PAR JOUR
 $68.40\text{€} \times 31 \text{ JOURS} = 2\ 120.40\text{€}$ PAR MOIS
 $68.40\text{€} \times 30 \text{ JOURS} = 2\ 052.00\text{€}$ PAR MOIS

- EN GIR 5 OU 6 : $55.70 + 5.39 = 61.09\text{€}$ PAR JOUR
 $61.09\text{€} \times 31 \text{ jours} = 1\ 893.79$ PAR MOIS
 $61.09 \times 30 \text{ JOURS} = 1\ 832.70\text{€}$ PAR MOIS

Information :

L'établissement prendra contact avec le Conseil Général pour connaître le GIR du résident en hébergement temporaire.

Si aucun dossier APA à domicile n'a été demandé par le résident ou la famille auprès du Conseil Général, le médecin de l'établissement établira une grille AGGIR afin de définir le GIR du résident.